

Programme TRANSFERT 2020-2023

Texte de cadrage

AAP 4

Ingénierie et montage de projets européens

Dispositif ouvert en continu

Du 3 mai 2021 au 22 décembre 2023

Adresse de publication de l'AAP :

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/transfert>

Première publication : mai 2021

Actualisation : septembre 2022 (Modifications signifiées en *bleu* dans le document)

SOMMAIRE

1. Contexte	3
2. Présentation et objectifs de l'AAP « Ingénierie et montage de projets européens ».....	5
3. Conditions d'éligibilité et de recevabilité.....	7
4. Conditions financières.....	8
5. Conditions administratives.....	9
6. Modalités de sélection des projets	9
7. Calendrier indicatif	11
8. Dépôt des candidatures et contact	11
9. Documents et liens utiles	12

1. Contexte

La fondation universitaire A*Midex porte l'Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille, lauréate du label national obtenu dans le cadre du PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA). Le projet Idex présenté par Aix-Marseille Université et ses partenaires (CNRS, Inserm, IRD, CEA, AP-HM, Sciences-Po Aix, Centrale Marseille) a été sélectionné en février 2012 par le jury international et confirmé définitivement en avril 2016. **Son objectif est de valoriser et développer le potentiel exceptionnel du site d'Aix-Marseille en le dotant d'une recherche et d'un enseignement supérieur de rang mondial.** Dans cet objectif, A*Midex expérimente de nouvelles actions et fonctionne comme un levier stratégique de croissance pour le territoire.

Le développement de l'impact socio-économique constitue l'un des défis que porte la fondation A*Midex, avec pour ambition d'accroître le transfert des résultats des recherches issues des laboratoires vers l'industrie et vers la société civile. Ses objectifs sont les suivants :

- Favoriser le rapprochement avec les acteurs du monde socio-économique et culturel
- Soutenir les transferts de connaissances, savoir-faire et technologies vers la société et le monde économique pour développer l'innovation
- Contribuer à la création d'entreprises innovantes
- Contribuer au renforcement de l'impact sociétal de la recherche, notamment en direction des décideurs publics
- Participer à la création d'emplois dans des domaines stratégiques

De 2012 à 2016, le volet « impact socio-économique » a fait l'objet de 4 appels à projets visant à soutenir la recherche partenariale entre chercheurs académiques et industriels : AAP Transfert Blanc (2013 et 2014), AAP Transfert dédié à l'Optique-Photonique (2014), AAP HIT (2014) et AAP DHU (2014)¹.

Au total, 13 projets de recherche partenariale ont été financés par A*Midex dans le cadre du défi « impact socio-économique » et ont bénéficié d'un financement de 7,61M€.

Depuis 2017, 3 types d'actions structurantes sont expérimentées pour contribuer au développement de l'innovation :

- Soutien aux plateformes technologiques labellisées Aix-Marseille
- Soutien à la pré-maturation de résultats de recherche ayant un potentiel de valorisation, en complémentarité des dispositifs existants
- Création de chaires industrielles, basées sur des partenariats bilatéraux structurés autour de stratégies partagées de recherche, formation et innovation².

¹ Plus d'informations sur les appels passés : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/dispositifs-clos-et-laureats-transfert-valorisation>

² Plus d'informations sur les autres actions en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/transfert-valorisation>

Un nouveau programme Transfert pour la période 2020-2023

A travers une série d'actions et appels à projet, le nouveau programme de travail Transfert s'inscrit dans l'objectif de renforcement de la recherche partenariale entre établissement(s) de recherche et acteur(s) issu(s) du monde de l'entreprise, de la culture ou de la société civile.

Le programme a été élaboré par les organisations porteuses de l'IDEX, en lien avec leurs filiales de valorisation, dans une démarche de co-construction avec des représentants de l'écosystème local impliqués dans la recherche partenariale et l'innovation (SATT Sud Est, Institut Carnot STAR, Protisvalor, incubateur Impulse, incubateur Belle de Mai etc.) ainsi que des directions thématiques au sein d'Aix-Marseille Université.

Ses objectifs sont les suivants :

1. Accompagner le développement du potentiel de valorisation et d'innovation de la recherche académique dans les domaines prioritaires du site d'Aix-Marseille
2. Compléter les dispositifs de financement aux échelles locale (collectivités, SATT, incubateurs, Carnot STAR), nationale (ANR, PSPC-Régions, ANRT, Fondations...) et européenne (EIC), pour construire un continuum de financement vers la valorisation et l'innovation
3. Transformer les relations entre la recherche académique et les secteurs socio-économiques et culturels pour atteindre conjointement des résultats profitables aux deux parties
4. Permettre aux acteurs du monde socio-économique et culturel d'accéder à de nouvelles connaissances, savoir-faire et technologies
5. Encourager la création et le développement d'entreprises innovantes
6. Participer à la création d'emplois dans des domaines stratégiques du site Aix-Marseille
7. Contribuer au développement et au rayonnement local, national et international du site d'Aix-Marseille

Ce programme élaboré pour une durée de 3 ans (2020-2023) est doté d'un budget de 6,5 M€.

Il s'articule autour de 4 appels à projets :

AAP 1 – Emergence de nouvelles collaborations

AAP ouvert en continu

AAP 2 – Partenariat Start-up

AAP semestriel

AAP 3 – Partenariat avec le monde socio-économique et culturel

AAP annuel

AAP 4 – Ingénierie et montage de projets européens

AAP ouvert en continu

Les éléments de présentation de l'ensemble des AAPs sont à retrouver dans le texte de cadrage global du programme Transfert 2020-2023 : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/transfert>

2. Présentation et objectifs de l'AAP « Ingénierie et montage de projets européens »

Objectifs

La fondation A*Midex entend contribuer au renforcement de l'envergure et de la dimension européenne du site Aix-Marseille. La mise en place des nouveaux dispositifs de financement européens, principalement structurés autour du programme Horizon Europe, ouvre de nombreuses opportunités, notamment dans le champ de l'innovation et de la recherche partenariale.

Dans ce cadre, **l'AAP 4 du programme Transfert vise à soutenir l'amorce³ des projets portés par des chercheurs et enseignants-chercheurs du site Aix Marseille susceptibles de se présenter aux appels à projets européens collaboratifs** de l'EIC – European Innovation Council – et à d'autres appels à projets européens de soutien à l'innovation, nécessitant l'implication d'un ou plusieurs partenaires du monde socio-économique.

A travers un **soutien à la structuration d'un consortium, à l'ingénierie et au montage des projets, l'AAP 4 entend améliorer le taux de succès des projets partenariaux aux appels à projets européens**, notamment ceux proposés au sein des piliers 2 et 3 du programme **Horizon Europe** pour la période 2021-2027.

Ce dispositif s'inscrit **en complémentarité des dispositifs accessibles à l'échelle nationale** (notamment les Programmes MRSEI et SRSEI portés par l'ANR), et de l'offre d'accompagnement au montage de projets européens déjà proposée par les partenaires du site (services de l'Université, des tutelles et leurs filiales (AMU/Protisvalor).

Caractéristiques du soutien attribué par l'initiative d'excellence A*Midex

Le soutien A*Midex se concrétise par un **appui financier** permettant au porteur de projet de préparer sa candidature aux appels à projets européens en lui donnant la possibilité, par exemple, de **monter ou consolider un réseau européen de partenaires, de rédiger un dossier, un business plan ou développer ses mesures d'impact, voire de mener des activités techniques annexes** dans la perspective de la réponse à un appel à candidature européen.

L'appel à projets est **ouvert aux candidatures tout au long de l'année**.

Typologies de projets et de candidatures

Cet appel à projets est ouvert à tous les champs scientifiques et à toutes les disciplines de recherche.

Le soutien de l'AAP 4 peut s'appliquer particulièrement à trois cas de figure :

- Porteurs qui souhaitent déposer un projet pour la première fois auprès du programme Horizon Europe et ont besoin d'un accompagnement

³ La fondation A*Midex n'intervient pas en deuxième étape des appels à projets européen ciblés.

- Porteurs de projets ayant déjà déposé une candidature mais sans succès. Un accompagnement pourra être nécessaire pour augmenter les chances de réussite en le soumettant à nouveau. Le travail devra prendre en compte le rapport d'évaluation du projet déposé.
- Porteurs de projets ayant déjà bénéficié d'un financement européen (ERC, EIC émergence – *Pathfinder*, etc.) et qui pourraient nécessiter un accompagnement complémentaire afin de se positionner sur d'autres programmes (Ex : pilier 3 de l'EIC)

Appels à projets européens ciblés

L'AAP 4 du programme Transfert est ouvert à tous les dispositifs de financement européens visant à soutenir des projets partenariaux impliquant acteurs académiques et acteurs du monde socio-économique et culturel.

Toutefois, un ordre de priorisation de ces appels à projets a été défini :

- Priorité 1 :
 - Pilier 2 du Programme Horizon Europe : Actions d'innovation (IA), Actions de Recherche et d'Innovation (RIA) des clusters du 2^e pilier d'Horizon Europe
 - Autres partenariats (Co-programmés du 2^e pilier) et autres projets collaboratifs public/privé du programme Horizon Europe
- Priorité 2 :
 - Pilier 3 du Programme Horizon Europe : *European Innovation Council*, actions *Pathfinder*, *Transition*.
- Priorité 3 :
 - Autres appels à projets collaboratifs et innovants : *Digital Europe* (DG Connect), autres programmes appliqués (DG thématiques)
- Non prioritaire :
 - Pilier 1 du programme Horizon Europe et action *Accelerator* du Pilier 3 du programme Horizon Europe

Synthèse

- Fréquence de l'action : Dépôt au fil de l'eau
- Nombre de projets soutenus : 10 (Sur la période 2020-2023)
- Durée des projets : Maximum 18 mois
- Financement des projets : Maximum 50 k€
- Budget de l'Action : Le budget prévisionnel de cette action est de 500 k€ pour 3 ans

3. Conditions d'éligibilité et de recevabilité

Critères d'éligibilité à l'AAP

- Les candidatures doivent impliquer :
 - **Au moins un chercheur ou enseignant-chercheur issu d'une unité de recherche du site d'Aix-Marseille** (Comprend les 8 établissements du consortium A*Midex). C'est le porteur du projet, le coordinateur académique.
 - **Au moins un partenaire issu du monde socio-économique et culturel.** Le partenaire n'est pas nécessairement basé en France. Il doit être en conformité avec les règles d'éligibilité de l'appel à projets européen ciblé. **Le sponsoring n'est pas attendu par le programme Transfert.**
 - **Au moins un partenaire non français**, basé dans un pays européen ou un pays « associé », en conformité avec les règles d'éligibilité de l'appel à projets européen ciblé.

> Il est ainsi possible de présenter une candidature impliquant le porteur académique issu du site Aix-Marseille et un seul partenaire dans le cas où celui-ci n'est pas basé en France et est issu du monde socio-économique et culturel.

> Les projets devront associer tout autre partenaire académique ou non académique selon les règles d'éligibilité de l'appel à projets européen ciblé.
- **Le porteur du projet** (Porteur académique) issu du site Aix-Marseille **est impérativement le coordinateur du projet européen qui sera déposé.**
- Le porteur de projet devra **avoir ciblé un appel à projets européen** précis au moment du dépôt de la candidature.
- Les projets peuvent impliquer plusieurs partenaires non académiques et plusieurs unités de recherche mais **seules les unités de recherche du site (ayant pour tutelle Aix-Marseille Université) sont éligibles à la subvention** du programme Transfert.
- Un porteur de projet **lauréat des bourses MRSEI ou SRSEI accordées par l'ANR peut également bénéficier d'un soutien au titre de l'AAP 4 du programme Transfert.** Les apports du MRSEI et du SRSEI étant respectivement plafonnés à 30 k€ et 17 k€ (Dont 10 k€ maximum dans les deux cas au titre des prestations de services), la subvention A*Midex pourra venir compléter ces soutiens. Le dossier de candidature mentionnera la complémentarité des financements.
- Complétude du dossier : l'ensemble des documents demandés doit être transmis **en respectant un délai minimum de 3 mois** entre la date de dépôt de la candidature à l'AAP 4 du programme Transfert et la date de dépôt de la candidature à l'appel à projets européen ciblé (cf. document « Dossier de candidature »)

- Budget et calendrier conformes aux règles définies dans le texte de cadrage (Cf. Conditions financières) en particulier montant maximum, dépenses éligibles, durée des projets.

A noter : L'éligibilité et la recevabilité du dossier seront vérifiés par la fondation A*Midex à réception de la candidature. Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et ne seront ni évalués ni présentés au Comité de pilotage de l'initiative d'excellence A*Midex.

Pour des raisons de déontologie, les chercheurs/enseignants chercheurs disposant d'un statut correspondant aux articles L531-1 et suivants du code de la recherche (Anciennement articles 25.1, 25.2, 25.3) portant sur « la participation des personnels de la recherche à la création d'entreprises » ne peuvent pas porter un projet qui implique l'entreprise ou l'une des entreprises pour laquelle ils bénéficient de ce statut. Par ailleurs, pour chaque partenaire, les acteurs impliqués ne doivent pas avoir pas de lien de parenté ou de subordination avec le porteur du projet (cf. avis n° 22-01 du 11 avril 2022 du référent déontologue d'AMU).

4. Conditions financières

Les projets lauréats reçoivent un financement par la fondation A*Midex sous la forme d'une subvention, pendant une **durée maximale de 18 mois de financement**.

Le **montant maximum** de cette subvention est de **50 k€**.

Les dépenses éligibles à cet AAP sont :

- Déplacements, missions, organisation de rencontres liées à la structuration d'un consortium de partenaires en vue du dépôt de candidature aux appels à projets européens. Le montant de ce type de dépense est plafonné à 20 % du montant total du financement demandé à A*Midex.
- Prestations de services pour des dépenses d'accompagnement à l'écriture et au montage de dossier permettant notamment la rédaction d'un business plan, l'amplification ou le renforcement des mesures portant sur l'impact et les retombées du projet etc. La subvention ne permet pas de financer des prestations de services qui seraient réalisées par les tutelles et/ou leurs filiales de valorisation (Protisvalor, Inserm Transfert) ou la SATT.
- Dépenses annexes à finalité technique (Ex : POC/Prototype). Le montant de ce type de dépense est plafonné à 20 % du montant total du financement demandé à A*Midex.

A noter : Les dépenses de recherche, d'équipements et d'emploi de personnels de recherche ne sont pas éligibles.

Par ailleurs, l'accompagnement au montage de projet européen proposé par les services en charge selon la tutelle de gestion des contrats de l'unité de recherche (AMU/PVM, CNRS, INSERM...) ou par la SATT n'est pas éligible au financement A*Midex.

Pour rappel, ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier A*Midex, à retrouver ici : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>

L'ensemble de la gestion du projet est assuré par l'unité de recherche. A ce titre, cette dernière devra attester de sa capacité à l'assurer.

5. Conditions administratives

Chaque projet doit être porté par un chercheur ou enseignant-chercheur du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre, soutenu par son laboratoire de rattachement (unité de recherche du site Aix-Marseille Université). Il s'agit du porteur de projet/coordonateur académique.

Le coordinateur académique est fortement invité à anticiper le recours à un gestionnaire administratif au sein du laboratoire pour la gestion du projet.

Par ailleurs, il est important que le partenariat s'inscrive dans la stratégie globale de l'unité de recherche. A ce titre, une lettre du Directeur d'Unité devra être jointe au dossier de candidature.

Les projets lauréats feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement, signée du porteur de projet, du /de la directeur/directrice du laboratoire, et du Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex) ; ainsi que de l'habilitation d'un gestionnaire de l'unité portant le projet.

6. Modalités de sélection des projets

L'analyse d'éligibilité précède ces étapes de sélection.

Etapes de sélection

Les projets peuvent être déposés tout au long de l'année. Ils seront évalués lors selon un processus en deux étapes :

1. Expertise (menée conjointement)
 - Une expertise scientifique externe qui analyse la capacité à gagner des chances de succès lors la soumission à un AAP européen
 - Un avis rendu par le comité d'examen ad-hoc de l'AAP Ingénierie et montage de projets européens, composé d'acteurs du site Aix-Marseille issus du Comité opérationnel Europe et du Comité de valorisation.
2. Un arbitrage final rendu par le Comité de pilotage de l'initiative d'excellence A*Midex sur la base de l'analyse de l'expert et de l'avis du comité d'examen.

Critères de sélection

Les projets éligibles sont évalués selon les critères d'évaluation suivants, pondérés par des coefficients :

1/ Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AAP

- Clarté et pertinence des objectifs du projet
- Compatibilité, adéquation de la proposition avec les exigences de l'appel à projets européen ciblé
- Crédibilité du projet en vue de sa candidature à l'appel à projet européen visé

Coefficient 3

2) Qualité de la mise en œuvre du projet et du partenariat

- Plus-value des actions proposées dans la perspective de renforcement de la qualité de la candidature à l'appel à projet européen
- Qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, capacité d'engagement du porteur de projet, ressources disponibles, adéquation actions/budget),
- Adéquation entre le budget demandé, les moyens mis en place et le calendrier de réalisation

Coefficient 3

3) Impact et retombées du projet

- Potentiel d'impact du financement demandé à A*Midex pour de meilleures chances de succès à l'Europe
- Impact de l'obtention du projet européen pour le porteur de projet et ses partenaires
- Capacité à capter d'autres financements complémentaires
- Qualité de la stratégie d'exploitation des résultats,
- Retombées attendues pour le site en termes de développement économique, de création d'emplois, de visibilité et d'attractivité, portée sociétale du projet.

Coefficient 4

Modalités de notation

Tous les projets éligibles sont soumis à une double notation par l'expert sollicité.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

2/ Une recommandation globale

L'expert attribue au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
- C : projet insuffisant, ne pas retenir

7. Calendrier indicatif

3 mai 2021 : Ouverture de l'AAP (en continu)

Exemple de calendrier indicatif pour un projet déposé au 15 septembre 2022 :

15 septembre 2022 : Dépôt de la candidature complète

Fin septembre 2022 : Analyse de l'éligibilité

Octobre/novembre 2022 : Phase d'expertise

Décembre 2022 : Labellisation des projets lauréats par le Comité de pilotage A*Midex et publication des résultats

Janvier 2023 : Conventionnement du projet

Février 2023 : Démarrage du projet

22 décembre 2023 à 12h00 : Clôture de l'appel

8. Dépôt des candidatures et contact

Le dossier de candidature de l'AAP 4 est à télécharger sur <https://www.univ-amu.fr/fr/public/transfert> et à déposer, une fois complété, à l'adresse suivante : <https://formulaire.univ-amu.fr/fr/public/candidature-aap-transfert-4-ingenierie-montage-projets-europeens-amidex>

Les questions peuvent être adressées à Hugo Loeches De La Fuente, Chargé de projets Transfert avec le monde socio-économique et culturel au sein de la fondation A*Midex : hugo.loeches@univ-amu.fr

Pour préparer et soumettre leur candidature, les porteurs de projets peuvent être accompagnés en amont par les services des organisations membres du consortium de l'initiative d'excellence A*Midex et notamment :

AMU

Direction de la Recherche et de la Valorisation :

- Cellule Europe : Céline Damon et Nicolas Gochgarian : drv-horizoneurope@univ-amu.fr
- Valorisation : Lionel Leblanc : lionel.leblanc@univ-amu.fr / Karine Chéhanne : karine.chehanne@univ-amu.fr
- Protisvalor / Service contrats européens : Johanna Kabadanian protisvalor-cellule-europe@univ-amu.fr

CNRS

Délégation Provence et Corse, Service partenariat et valorisation : spv@dr12.cnrs.fr

INSERM

Inserm Transfert, Christiane Dascher-Nadel : Christiane.Dascher-Nadel@inserm-transfert.fr

IRD

Délégation Sud Est, Colin Volle, chargé de mission affaires européennes : colin.volle@ird.fr

AP-HM

Kodjo Dagoh : kodjo.dagoh@ap-hm.fr

Centrale Marseille

Jean-Christophe Coillard, Chargé d'affaire : jean-christophe.coillard@centrale-innovation.fr

9. Documents et liens utiles

- Informations générales sur A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Lien vers les procédures A*Midex (Règlement financier, Vademecum Finances et RH) : <https://procedures.univ-amu.fr/amidex>
- Lien vers les appels en cours A*Midex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex>
- Informations sur le programme Horizon Europe et le Conseil européen de l'Innovation sur le site AMU : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/programme-h2020-horizon-europe>
- Intranet AMU :: <https://www.univ-amu.fr/fr/intram/programme-horizon-europe-documents-de-travail-et-boite-outils>
- Présentation du programme Horizon Europe (Site MESRI) : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Conseil européen de l'innovation (Site Commission européenne) : <https://ec.europa.eu/research/eic/index.cfm>